

Des peines de 2 à 10 mois de prison ferme contre 10 personnes impliquées dans des actes de vandalisme à Khenichet

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-02-2009 00:48:46

Le Tribunal de première instance de Sidi Kacem a prononcé, jeudi soir, des peines allant de 2 à 10 mois de prison ferme à l'encontre de 10 personnes impliquées dans des actes de vandalisme dans la Commune rurale de Khenichet (province de Sidi Kacem) contre un convoi d'aides alimentaires acheminées vers les ménages touchés par les dernières intempéries.

Le tribunal a condamné Hicham Lmarani à une peine de 10 mois de prison ferme assortie d'une amende de 500 dirhams et Hassan Azzam, Idriss Chouka, Said Barzite et Ahmed Tita à six mois de prison ferme assortie d'une amende de 500 dirhams chacun.

Boujemâa Louafi et Jamal Lemdad ont écopé d'une peine de trois mois de prison ferme assortie d'une amende de 500 dirhams.

Mjid Barzite, Jawad Lamzabi et Abdelali Almasbahi ont été condamnés à une peine de deux mois de prison ferme assortie d'une amende de 500 dirhams.

Ces personnes, dont deux mineurs, sont poursuivies pour rassemblement non autorisé, vol et dégâts aux biens publics et privés.

Un groupe de personnes avait organisé une manifestation à l'arrivée, le 10 février dernier dans la Commune rurale de Khenichet, d'un convoi de vivres acheminées vers les ménages touchés par les dernières intempéries.

Cette manifestation a dégénéré en actes de vandalisme ayant touché les trois camions composant le convoi ainsi que les vitrines de quelques commerces et agences bancaires.

MAPF